



Municipalité de l'Isle-aux-Coudres
1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres, Québec G0A 3J0
Tél : 418-760-1060 Téléc : 418-760-1061
www.municipaliteiac.ca

302

DQ3.1

Projet de stabilisation des berges en
bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres

6211-02-122

L'Isle-aux-Coudres
2 octobre 2013


Mme Rita Leblanc,
BAPE
575, St-Amable bureau 2.10
Québec (QC) G1R 6A6

Mme Leblanc,

Tel que demandé, et après avoir vérifié auprès des membres du conseil municipal, voici les réponses aux questions que vous nous adressez par courriel le 27 septembre dernier.

Une copie papier de cette lettre vous sera acheminée.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous souhaite une belle journée.



Dominic Tremblay, maire

Questions et réponses :

- 1) Quelles sont les suites qui ont été données à la résolution 2012-07-281 ? Veuillez préciser. Considérant l'aspect sécurité et les besoins des activités récréotouristiques, le conseil continuera ses démarches pour acquérir un accès au fleuve du côté du belvédère.
- 2) Puisque l'accès au fleuve initialement prévu à l'est du belvédère a été modifié et que celui-ci serait situé à l'emplacement du belvédère à la suite des discussions ayant eu cours lors de la médiation entre Isle-aux-Coudres Kitesurf, Tourisme Isle-aux-Coudres, le ministère des Transports, la municipalité de l'Isle-aux-Coudres et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, est-ce que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres entend procéder à l'expropriation de l'ensemble du terrain identifié comme étant le belvédère ou simplement acquérir une servitude de passage sur une partie du belvédère ? La volonté du conseil est de simplement acquérir une servitude de passage sur une partie du belvédère.
- 3) Veuillez déposer une copie de la résolution 2013-03-91. Déjà transmise lors de notre dernière communication.